

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 17 septembre 2015 à 19 heures.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P, BRESSON A, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, GUY C, MARTIN P, MOREAU C.

PROCURATIONS : Mme DUBESSET a donné procuration à Mme FINCK,
Mme LORIEUX a donné procuration à Mme JOURDAN.

EXCUSÉ : NAGY H.

CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE

Suite à la modification des horaires de l'un des postes d'ATSEM et à l'annualisation du temps de travail, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer ce poste à compter du 1^{er} septembre 2015. Le temps de travail passerait de 15 h à 29,50 h (augmentation importante car l'agent technique est revenu à l'entretien des bâtiments communaux, prenant en charge uniquement les TAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2015 un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe d'une durée de 29,50 / 35^{ème} par semaine,
- décide de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2015 un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe d'une durée de 15 / 35^{ème} par semaine,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LES TAP

Madame le Maire expose que, dans le cadre des TAP et suite aux départs de deux agents, il est nécessaire de recruter du nouveau personnel. Il convient de créer deux postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 05 juillet 2016 inclus (un poste de 12 / 35^{ème} et un poste de 7,50 / 35^{ème}).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de recruter deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pendant la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 05 juillet 2016 inclus.
- dit que ces agents assureront des fonctions d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (un poste de 12 / 35^{ème} et un poste de 7,50 / 35^{ème}),
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

AMENAGEMENT FONCIER : CESSION DE PETITES PARCELLES

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier transmis par le Conseil Départemental relatif aux modalités de règlement des ventes sous seing privé réalisées dans le cadre de l'aménagement foncier, conformément aux articles L 121-24 et R 121-33 à 35 du Code Rural ; ce courrier précise que cette mission incombe à l'association foncière, et donc à la commune dans la mesure où il n'a pas été créé d'association foncière dans le cadre de l'aménagement foncier de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

La commune aura donc à émettre un titre de recette auprès des acheteurs et établir le versement correspondant au profit des vendeurs.

Il est précisé qu'aucune avance de trésorerie ne sera supportée par la commune, le versement au bénéfice des vendeurs étant effectué lorsque l'acheteur aura réglé le montant dû.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte de prendre en charge la gestion du règlement de ces ventes telle qu'exposée ci-dessus et autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2015 D'ASSAINISSEMENT

Suite à l'encaissement de l'emprunt de 80 000 € pour financer les travaux d'assainissement, il est nécessaire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015 d'assainissement comme suit :

Section d'investissement

Recette + 80 000,00 € (article 1641/10003 Emprunt)

Et pour équilibrer les comptes, une inscription est prévue en :

Dépense + 80 000,00 € (article 2315/10003 Installations techniques)

Section de fonctionnement

Dépense + 60,00 € (article 668 Frais bancaires)

Dépense - 60,00 € (article 6262 Frais de télécommunications)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents, donne son accord**

ADHESION AU CESU

Madame le maire fait part de la demande d'un parent d'élèves qui souhaiterait que la commune adhère au CESU (Chèque Emploi Service Universel) car il souhaite régler la garderie par ce biais.

Renseignements pris auprès de la Perceptrice, la commune peut accepter les CESU selon la procédure suivante :

- délibération du Conseil Municipal autorisant la commune à s'affilier au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) et ainsi accepter les conditions juridiques et financières de remboursement
- modification de l'acte constitutif de la régie pour ajouter comme mode de paiement le CESU préfinancé.

Madame le Maire précise que l'acceptation du CESU génère des frais à la charge de la collectivité : coûts d'inscription (39.50 €), frais d'envoi des chèques et frais de commission).

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

ACHAT D'UN TRACTEUR

Madame le Maire informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 septembre pour étudier les devis pour l'achat d'un tracteur neuf. Elle précise que 3 entreprises ont été sollicitées et donne la parole à Monsieur Pierre BLANCHER qui expose toutes les données du dossier ainsi que l'avis de la Commission.

	Ets CARTON	DIONNET & GORSE	Ets MARVALIN
Modèle	KUBOTA M110GX	DEUTZ-FAHR 5105.4 G DT MD GS	VALTRA N103 H3
PRIX TTC	53 760 €	54 000 €	69 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1 – décide de retenir l'offre des établissements CARTON sis à Maringues, pour un montant de 53 760 € TTC.
- 2 – autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.
- 3 – Dit que les crédits sont prévus à l'article 21571 opération 10001.

TOUR DES COMMISSIONS

- Madame le Maire rappelle le projet d'achat d'équipement pour les cuisines de la cantine, à savoir : 5 moules à cake, 1 mixeur (avec en option, un presse purée, 1 cuiseur à pâtes de 25 litres), 1 table inox avec roues. Elle donne lecture de 2 devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (10 voix pour, 3 abstentions) :

- 1 – décide de retenir l'offre de GRELET ELECTROMENAGER, entreprise sise à Saint-Sylvestre-Pragoulin, pour un montant de 1 936,80 € TTC.
- 2 – Dit que les crédits sont prévus à l'article 2188 opération 10001.

- Une synthèse du rapport annuel 2014 du SBA est distribuée à chaque conseiller. La parole est donnée à Madame MOREAU Christine qui en présente les points principaux ainsi qu'un compte rendu de la réunion de concertation liée à la Redevance Incitative, qui a eu lieu le mercredi 16 septembre 2015 à 18h30 à Ennezat.

Produire moins de déchets et les valoriser plus, voilà tout l'enjeu de la redevance incitative qui viendra prochainement remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Avec la redevance incitative, le SBA espère faire baisser le volume des ordures ménagères de 10.000 tonnes. La mise en route initialement programmée en janvier 2016 est finalement repoussée à janvier 2017 sur l'ensemble du territoire du SBA. Le SBA devrait assouplir sa proposition initiale sur la tarification avec un plafonnement pour ne pas pénaliser les familles nombreuses, les assistantes maternelles et les personnes âgées ; sur le nombre de levées ; et sur le prix des levées supplémentaires, car « l'objectif visé est bien de faire changer les comportements pas d'augmenter les dépôts sauvages ». La lecture du bilan d'activité du SBA montre déjà une baisse de 1 300 tonnes du volume de déchets collecté en 2013 et 2014.

- Monsieur Manillère rappelle la « Foire Expo » organisée par l'Interassociations le dimanche 27 septembre prochain. Elle rassemblera 37 exposants, des attractions extérieures sont prévues (promenade en calèche, en poney, lâcher de ballons...), une assiette anglaise en repas rapide à 6 € sera proposée. Sera présentée, également, une exposition sur le petit patrimoine préparée par Madame Marcelline FINCK.

- Madame BRESSON Armelle présente les résultats de la demande de renégociation de l'emprunt relatif aux travaux de la Maison du Peuple. Il s'agit d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole, le capital restant dû est de 215 002.00 €, la dernière échéance est prévue le 15/09/2021 avec un taux fixe de 4 %.

Le Crédit Agricole ne souhaite pas renégocier les emprunts existants, préférant s'engager sur le financement de nouveaux projets. Ce prêt peut cependant être renégocié auprès d'une autre banque, le Crédit Agricole demandant alors une indemnité de remboursement anticipé de 24 807 €, ce qui constitue une somme dissuasive. Une autre possibilité pour les six années restantes serait de passer en taux variable. Pour autant, le taux fixe garantit une sécurité, ce qui avait motivé la municipalité en avril 2011 à passer à un taux fixe. Le conseil demande à Mme BRESSON d'obtenir plus de précisions.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ouverture des plis concernant les travaux connexes aura lieu demain vendredi 18 septembre à 9 h 00 en mairie de Saint-Priest-Bramefant. A ce propos, monsieur Becouse a participé à une réunion avec un responsable du groupement d'entreprises en charge du contournement. En effet, un fossé a été créé le long du futur chemin de la Baconne, ce qui prive plusieurs propriétaires d'accès à leur terrain et le prolongement du chemin du Château de sortie. Une réponse doit être donnée rapidement.

Madame le Maire précise que la route départementale 93 reliant St Sylvestre à Hauterive sera réouverte à la fin de ce mois et que l'ouverture de la nouvelle RD 275 est prévue pour janvier 2016.

- Monsieur Pierre BLANCHER fait part au conseil que plusieurs arbres penchent dangereusement sur la route communale du Vieux St Sylvestre. Le conseil demande qu'un courrier soit adressé au gestionnaire de cette portion de forêt ainsi qu'au propriétaire du terrain situé derrière l'auberge et l'école maternelle (défaut d'entretien du terrain).
- Monsieur Jacques POTIGNAT présente les résultats de la dernière collecte des donneurs de sang : 43 personnes dont 8 nouveaux. 24 personnes étaient de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 20.

Signatures des membres du Conseil Municipal	
Mme JOURDAN Colette	
M. COURTADON Jacques	
Mme FINCK Marcelline	
M. POTIGNAT Jacques	
M. BLANCHER Pierre	
Mme BRESSON Armelle	
Mme LORIEUX Dorothée	<i>Procuration à Colette JOURDAN</i>
M. LAPLACE Roland	
M. MANILLERE Bernard	
M. BECOUSE Gérard	
Mme DUBESSET Céline	<i>Procuration à Marcelline FINCK</i>
Mme GUY Christelle	
M. MARTIN Philippe	
Mme MOREAU Christine	
M. NAGY Hugues	<i>Absent excusé</i>